

# Priorité des fonctionnaires sur les contractuels (recrutement et disponibilité)

---

## Arrêt de la CAA de Paris (20PA02259) du 22 mars 2022

- « Dès lors qu'un emploi vacant peut être pourvu par un candidat statutaire, le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste est en principe illégal. »

## Arrêt de Conseil d'Etat, n°362282 du 24 avril 2013

- « Après avoir souverainement constaté que certains postes de sage-femme étaient occupés par des agents contractuels, le juge des référés a pu sans erreur de droit estimer que ces postes devaient être regardés comme vacants et que la réintégration anticipée de Mme B... sur un poste de sage-femme était dès lors possible ».